

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 10 de l'ordre du jour

CX/CAC 23/46/23

Novembre 2023

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-sixième session

Questions financières et budgétaires relatives au Codex: Rapport intérimaire 2022-2023 et proposition de budget pour 2024-2025

(Document établi par le secrétariat du Codex)

INTRODUCTION

1. Conformément à l'article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius (la Commission), le secrétariat fait rapport sur les dépenses de l'exercice biennal 2022-2023 sur la base des dépenses passées et de la proposition de programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires.
2. Le présent document contient un rapport sur les dépenses de l'année civile 2022 et une estimation des dépenses pour 2023. Il contient en outre une proposition de budget pour 2024-2025.
3. Le présent rapport est centré sur le budget ordinaire de la Commission (chargée de mettre en œuvre le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires). Cependant, le système du Codex s'appuie en outre sur les ressources suivantes:
 - i. la fourniture d'avis scientifiques par les organes d'experts de la FAO et de l'OMS;
 - ii. les activités de renforcement des capacités liées au Codex et menées par la FAO et l'OMS aux niveaux national et régional;
 - iii. le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire);
 - iv. les membres détachant du personnel auprès du secrétariat du Codex;
 - v. les membres accueillant les comités, les équipes spéciales et les groupes de travail du Codex (qui fournissent des services d'interprétation ou de traduction et assurent la présidence, un secrétariat au niveau local et la mise à disposition de lieux de réunion en cas de rencontres physiques);
 - vi. les membres administrant leurs propres structures nationales du Codex (points de contact du Codex et comités nationaux du Codex) et prenant en charge le coût de la participation de leurs délégués ainsi que, le cas échéant, les dépenses relatives aux fonctionnaires élus (président et vice-présidents de la Commission et du Comité exécutif de la Commission, membres du Comité exécutif élus sur une base géographique et coordonnateurs régionaux désignés) dans le cadre des réunions du Codex;
 - vii. les contributions de la FAO et de l'OMS aux activités du Codex et à leur gestion (orientations techniques et services juridiques et de communication, notamment).

RAPPORT SUR LES DÉPENSES (2022-2023)

4. Le **tableau 1** présente une ventilation détaillée du budget pour l'exercice biennal 2022-2023 et des dépenses du secrétariat engagées au titre du programme ordinaire en 2022 et 2023, par type de dépenses.

Tableau 1: Budget au titre du programme ordinaire 2022-2023 et dépenses engagées en 2022 et 2023, par type de dépenses (en milliers d'USD)

TYPE DE DÉPENSES	Budget 2022-2023	Dépenses 2022	Prévisions de dépenses 2023*	Montant total des dépenses 2022-2023
PERSONNEL	4 595	2 504	2 346	4 850
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE CONTRATS ¹	1 100	923	680	1 603
SERVICES COMMUNS INTERNES ²	1 700	1 040	1 014	2 054
DÉPLACEMENTS	630	78	330	408
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ³	850	160	300	460
TOTAL	8 875	4 705	4 670	9 375

* Chiffres au mois de septembre 2023

53%

53%

5. Au total, 53 pour cent du budget de l'exercice biennal 2022-2023 a été dépensé en 2022. On trouvera ci-après un aperçu des principales rubriques budgétaires:

- i. Les dépenses de personnel ont été plus élevées que prévu en raison de l'emploi temporaire d'un administrateur chargé de prêter un appui à un grand projet informatique.
- ii. La rubrique «Autres dépenses de personnel et de contrats» comprend les dépenses de traduction et d'interprétation que la FAO n'a pas été en mesure de prendre en charge en interne (au titre des «Services communs internes»). Elle couvre également les dépenses relatives au projet de renouvellement des systèmes informatiques du Codex, qui a été lancé en 2021 en collaboration avec la division de l'informatique de la FAO. Ce projet a permis de résoudre les problèmes d'infrastructure informatique qui faisaient courir depuis longtemps de sérieux risques de pertes de données, et cela notamment par le renouvellement des serveurs et le transfert des bases de données vers un système dématérialisé. Des consultants ont participé à cette initiative, notamment au développement web, à la communication et à la conception graphique, ainsi qu'à la formation. Le projet s'est achevé en juillet 2023, mais il faudra continuer à engager des dépenses au titre de l'octroi de licences, de l'hébergement des systèmes et de leur maintenance. Cela correspond à l'objectif stratégique 5 du Plan stratégique du Codex 2020-2025, qui vise notamment l'amélioration des systèmes de gestion des travaux. Cette rubrique budgétaire couvre également les activités liées à la réalisation de l'objectif stratégique 3 du Plan stratégique du Codex, visant à accroître les effets du Codex en faisant en sorte que ses normes soient reconnues et utilisées, en particulier les travaux portant sur l'élaboration d'un mécanisme de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex.
- iii. Le montant des crédits inscrits à la rubrique «Services communs internes» (interprétation et traduction) pour 2022 était de 850 000 USD. Les dépenses effectives du Codex se sont élevées à environ 1 040 000 USD. Les coûts afférents à l'interprétation et à la traduction ont été plus élevés que prévu en raison de l'inflation et de certains aspects de l'organisation des réunions qui ont entraîné une hausse des coûts d'interprétation, notamment la tenue de réunions à la fois en présentiel et en ligne et/ou l'allongement de la durée des réunions en nombre de jours, dans le contexte des efforts visant à faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation offerts aux membres soient maintenus à un niveau inchangé durant la période de transition post-pandémie.

¹ Comprend les consultants, les stagiaires, les contrats avec des prestataires de services extérieurs et les heures supplémentaires des fonctionnaires des services généraux.

² Comprend les services de traduction, d'interprétation et d'impression assurés par le siège de la FAO.

³ Comprend le matériel informatique, le mobilier, les fournitures de bureau, les frais de location de locaux extérieurs, les frais généraux, les dépenses imprévues et les dépenses de fonctionnement.

- iv. Les dépenses engagées au titre des «Déplacements» et des «Autres charges de fonctionnement» ont été inférieures aux prévisions en 2022, une grande partie des réunions des comités du Codex s'étant tenues en ligne cette année-là.
6. Les dépenses engagées en 2023 progressent conformément au plan de travail du Codex. On trouvera ci-après un aperçu des principales rubriques budgétaires:
- i. Les dépenses de personnel ont été plus élevées que prévu en 2023 en raison de l'inflation et de plusieurs promotions octroyées à des fonctionnaires des services généraux dans le cadre de la campagne d'avancements menée par la FAO. Cette hausse a été compensée par le fait que le poste de Secrétaire du Codex est vacant depuis la mi-septembre 2023.
 - ii. La rubrique «Autres dépenses de personnel et de contrats» couvre les activités d'appui à la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025 ainsi que les dépenses récurrentes liées à la traduction, à l'interprétation et à l'infrastructure informatique. Les coûts afférents à la mise en forme et à la publication des textes du Codex sont également compris dans cette rubrique.
 - iii. La rubrique «Services communs internes» couvre le coût des services de traduction et d'interprétation assurés en interne par la FAO. Le Codex a vu ses dépenses d'interprétation et de traduction augmenter, comme indiqué au paragraphe 5, alinéa iii. La FAO a accordé une allocation spéciale ponctuelle pour couvrir ces dépenses en 2023.
 - iv. En 2023, les dépenses afférentes aux déplacements ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie, les comités du Codex ayant repris les réunions en présentiel.

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2024-2025

7. Conformément au paragraphe XIII.2 du Règlement intérieur de la Commission, les montants estimés doivent couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires établis en vertu de l'alinéa XI.1.a et du sous-alinéa XI.1.b.ii du Règlement intérieur, ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au programme et d'autres coûts afférents au programme.

8. Le secrétariat du Codex continuera de rechercher des gains d'efficacité, toutefois le budget devrait rester assez souple pour que les économies réalisées dans un domaine puissent être allouées à d'autres aspects des travaux du Codex, conformément au Plan stratégique. Les dépenses de l'exercice biennal 2024-2025 seront conformes aux objectifs fixés dans le Plan stratégique du Codex 2020-2025; les activités menées dans ce cadre font l'objet de rapports réguliers dans le document sur la mise en œuvre du Plan stratégique.

9. Le budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 est présenté au tableau 2. Les contributions de la FAO et de l'OMS doivent être approuvées par leurs organes directeurs respectifs en 2023. Le budget est fondé sur les hypothèses suivantes concernant les principaux postes de dépenses:

- i. Les sessions annuelles de la Commission du Codex Alimentarius se tiendront en présentiel, avec la possibilité d'une participation à distance.
- ii. Il est envisagé de tenir deux sessions annuelles du Comité exécutif, dont au moins une en présentiel.
- iii. D'autres organes subsidiaires, y compris les comités de coordination, devraient se réunir au moins une fois par exercice biennal, et le format et le calendrier de ces réunions dépendront de la situation du moment, qui devrait permettre de tenir environ 20 sessions techniques du Codex.
- iv. La plupart des organes subsidiaires reprennent les réunions en présentiel, avec pour certains la possibilité de participer à distance. Tout en s'efforçant de limiter les frais de déplacement, le secrétariat du Codex effectuera des déplacements pour rencontrer les présidents et les secrétariats hôtes.
- v. Une certaine souplesse en ce qui concerne la réaffectation de crédits de l'une à l'autre des rubriques budgétaires indiquées au tableau 2 devrait rester de mise pour permettre la continuité des activités.
- vi. Les outils en ligne actuels visant à faciliter les travaux du Codex seront maintenus dans leur intégralité, tout comme le renforcement des capacités mené actuellement pour faciliter la participation des membres et des observateurs. Des activités de mise à niveau des bases de données seront également menées.
- vii. Des manifestations se tiendront et des publications paraîtront, en plus des activités de communication du secrétariat du Codex visant à sensibiliser aux travaux du Codex et aux normes connexes.

Tableau 2: Proposition de budget pour 2024-2025 (en milliers d'USD)

Organisme contributeur	Contribution 2024-2025
Contribution de la FAO	7 150
Contribution de l'OMS	1 725
Contribution totale	8 875
Type de dépenses	Budget 2024-2025
Personnel	4 524
Autres dépenses de personnel et de contrats ⁴	1 576
Services communs internes ⁵	1 700
Voyages	630
Autres charges de fonctionnement ⁶	445
Budget total	8 875

10. Toute nouvelle activité entraînant d'importantes dépenses, liée à de nouveaux besoins à satisfaire pour améliorer la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025, pourrait devoir être financée au titre du plan stratégique 2026-2031 et du budget pour l'exercice biennal 2026-2027.

11. Comme l'on ne s'attend pas à ce que des économies soient réalisées au cours de l'exercice biennal 2024-2025, le Codex cherche des contributions extrabudgétaires pour appuyer les activités menées au titre de l'objectif stratégique 3 concernant la reconnaissance et l'utilisation de ses textes. Des ressources additionnelles seront nécessaires pour appuyer l'exécution du projet en cours visant à accroître l'accessibilité des textes du Codex dans les six langues officielles, dont le montant est estimé à environ 1,5 million d'USD sur cinq ans. Des ressources extrabudgétaires seront également nécessaires en vue de poursuivre et d'étendre les activités de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex.

⁴ Comprend les consultants, les stagiaires, les contrats avec des prestataires de services extérieurs et les heures supplémentaires des fonctionnaires des services généraux.

⁵ Comprend les services de traduction, d'interprétation et d'impression assurés par le siège de la FAO.

⁶ Comprend le matériel informatique, le mobilier, les fournitures de bureau, les frais de location de locaux extérieurs, les frais généraux, les dépenses imprévues et les dépenses de fonctionnement.